

BON DE COMMANDE BILLETTERIE CE 2019

MINIMUM DE COMMANDE FIXÉ À 50 BILLETS
(ADULTES ET/OU ENFANTS)

Nom de l'établissement : Personne à contacter :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax : Email :

BILLETS D'ENTRÉE

Visite de la réserve africaine, à bord de votre véhicule - Visite du parc à pied - Spectacles d'otaries et d'oiseaux (lorsqu'ils ont lieu)
Billets valables deux ans à compter de leur date d'émission.
Billets échus ni repris, ni échangés, ni remboursés

	TARIFS		QUANTITÉ		TOTAL
ADULTE	14,00 €	x		=	
ENFANT (de 2 à 10 ans)	11,00 €	x		=	
Frais d'envoi en RAR	6,50 €	x	1	=	6,50 €
TOTAL COMMANDE					



RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE D'AFRICAN SAFARI, À JOINDRE À VOTRE COMMANDE

A compléter et à renvoyer :
AFRICAN SAFARI
41, rue des Landes
31830 PLAISANCE DU TOUCH

OU PAR VIREMENT AU COMPTE :

IBAN : FR 76 1310 6005 0013 1826 1315 149 – BIC : AGRIFRPP831
Crédit Agricole Toulouse 31

Informations au 05 61 86 45 03 ou contact@zoo-africansafari.com
Les billets vous seront transmis par retour de courrier en RAR, avec la facture correspondante.

BON POUR ACCORD

Date, signature et tampon

**J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des
conditions générales de vente au verso**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Billetterie Comités d'Entreprise

La confirmation de la réservation par le client implique son adhésion, sans réserve, aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'au règlement intérieur affiché à l'entrée du parc à pied.

1. Commande

Toute commande de billets devra faire l'objet du bon de commande, au recto, transmis par courrier, par fax ou par mail. Doivent être obligatoirement mentionnés les coordonnées complètes du client, le nombre de billets (adultes et enfants), le bon pour accord, la date de commande, la signature et le tampon

Le minimum de billets commandés est fixé à 50 billets (adultes et/ou enfants). Les billets sont valables deux ans à compter de leur date d'émission. Les billets sont non cumulables avec d'autres offres promotionnelles et billetterie groupes.

Toute commande de billetterie Comités d'Entreprise réglée, ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée.

2. Modalités de paiement

Le règlement se fait par chèque bancaire. Les billets seront transmis par retour de courrier, de fax ou de mail, avec la facture correspondante. Lorsque le chèque bancaire n'est pas envoyé avec le bon de commande, le délai de règlement est d'un mois à la date d'émission de la facture.

3. Assurance

Le Zoo African Safari décline toute responsabilité pour les dommages pouvant survenir à la suite du non-respect des consignes de sécurité mentionnées sur le règlement intérieur à l'entrée du parc, des vols susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs.

4. Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera du Tribunal de Toulouse.